

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2020-10-15-40 | Affaires foncières - Résidence de la Forêt - Acquisition en vue de l'aménagement d'une liaison piétonne publique Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés :

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Najia Atif

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La décision de l'Assemblée générale du 22 janvier 2018.

Considérant que :

- L'accès des riverains au groupe scolaire Louis-Pergaud s'opère actuellement sur l'emprise privée de la copropriété Résidence de la Forêt,
- Cet accès pourrait être pérennisé par l'aménagement d'une liaison piétonne publique entre la rue du Velay et la rue de l'Argonne, bande d'environ 1,50 m à détacher au Sud de la parcelle cadastrée section BT numéro 257 (environ 70 m²),
- Ce projet, sollicité par les copropriétaires inquiets des éventuels risques et désordres liés au passage récurrent des riverains sur son emprise privée, a fait l'objet d'un vote favorable par la copropriété lors de l'assemblée générale du 22 janvier 2018,
- Ce projet pourrait s'opérer moyennant l'acquisition à l'euro symbolique du passage ainsi créé par la Ville,
- La Ville, acquéreur, prendrait en charge les frais d'actes et les travaux d'aménagement, la copropriété, vendeur, prenant en charge les frais de géomètre.

Décide :

- De procéder à l'acquisition de l'emprise correspondant au futur passage aux conditions financières énumérées ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/10/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc118685-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2020

Projet de liaison piétonne



Légende

Numéro de parcelle Numéro de voie
Nom de voie